



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Comité Social d'Administration (CSA) Territorial – FS 21/71 Du 25 avril 2024 – Déclaration préliminaire de boycott

Madame la Présidente,

Vous nous aviez convoqué pour un Comité Social d'Administration Formation Spécialisée le 8 avril 2024. Ce comité aurait dû permettre d'échanger autour des conditions de travail sur les services de notre territoire 21/71. Nous avons boycotté ce premier CSA (voir notre déclaration liminaire du 8 avril) avec regret, vu l'importance des sujets à l'ODJ.

Néanmoins aux mêmes circonstances, nous ferons la même réponse ! C'est toujours NON !

La DPJJ et ses différents niveaux hiérarchiques se moquent du travail des représentants du personnel, en ne donnant toujours pas les moyens nécessaires aux représentant.es d'effectuer leurs missions dans des conditions raisonnables et acceptables.

En considérant qu'une élu.e, de fait, doit pouvoir faire la même charge de travail que tout agent, alors qu'il ou elle est également censé.e assurer des missions de représentation du personnel, l'administration ne reconnaît pas le rôle et la place de ces élu.es, préalable à tout dialogue social de qualité, mais en plus, les met en difficulté dans les missions professionnelles qui sont les leurs.

Nous venons de « recevoir » par la DIR une information sur la possible attribution de quelques « généreuses » autorisations d'absence, dans le seul cadre de visites d'établissements liés à la santé sécurité au travail : faut-il en rire !

- Comment compenserons-nous ces temps de travail, si par ailleurs aucun allègement global lié aux fonctions représentatives n'est acté !
- Les autorisations d'absence représentent une surcharge d'activité, plus qu'elles ne reconnaissent la réalité de l'activité représentative !

Nous demandons simplement que la charge de travail inhérente à ces mandats (qui ne se résument pas au temps des CSA !) soit reconnue et que nos absences soient compensées, pour garantir à la fois l'effectivité de notre rôle, mais aussi pour que nos missions professionnelles puissent toujours être exercées dans de bonnes conditions.

Notre organisation professionnelle refuse ce dialogue social de façade !

Pourtant la période est grave à la PJJ au national, dans notre inter région comme localement :

- **Recul catastrophique de l'attractivité de nos métiers** (mal payés et mal considérés, fuite de nombreux titulaires vers d'autres horizons, doublement du nombre de contractuels en quelques années, soit près de 30% du total des agents de notre région).
- **Déni de réalité de l'administration sur les conséquences du CJPM** (bureaucratization du travail éducatif, perte de sens de l'action éducative, augmentation des incarcérations et du placement contraint,...).
- **Déni de réalité sur la situation catastrophique du CEF de Châtillon** : maintien du projet de deuxième réouverture de cet établissement en moins de 7 mois, qui n'a jamais fonctionné depuis son ouverture, avec une équipe extrêmement réduite, malgré nos alertes répétées.
- **Augmentation des services en grandes difficultés et des risques psychosociaux** (état déplorable du dispositif de placement avec par ex. accueil des jeunes dans des Algeco à Bourges et maintenant à Châtillon, management agressif, multiplication des courriers d'équipe de milieu ouvert alertant sur la dégradation de leurs conditions de travail comme à Dijon et Chalon, ...)
- **Une activité des professionnels de plus en plus centrée uniquement sur le rendu-compte comptable, au mépris de la qualité.**
- **des moyens toujours inadaptés à nos missions** (ex : manque de VA adaptés, quotité des AS ou psycho...) dans un quotidien impacté par des logiciels dysfonctionnant, chronophages, empêchant, et des missions de plus en plus diversifiées, souvent en décalage avec la nature des métiers !
- **Un manque de volonté affichée par l'AC de s'attaquer à revaloriser les grilles salariales des personnels administratifs, techniques, éducatifs et d'encadrement.**

Pour toutes ces raisons, aujourd'hui, nous ne siégerons pas à cette instance.

Les élus.es du SNPES-PJJ/FSU au CSA 21/71